



Résolution du Conseil National Fédéral de la FEETS-FO du 22 juin 2021

Le Conseil National Fédéral (CNF) de la FEETS-FO réuni à Paris le 22 juin 2021 s'inscrit pleinement dans les résolutions du 12^{ème} Congrès de la FEETS-FO de septembre 2020.

Le CNF réaffirme son engagement pour la défense des libertés individuelles et collectives et dénonce, en France, comme partout dans le monde, les dérives d'un pouvoir oligarchique devenant d'autant plus autoritaire que les inégalités sociales se creusent.

Le CNF fustige tout recours à l'Etat d'urgence et toute mesure législative visant à le rendre semi-permanent. Le CNF dénonce toutes les mesures de contrôle et de fichage de la population largement détournées pour museler l'expression des revendications sociales.

Le CNF condamne les mesures liberticides de la loi sécurité globale, ainsi que les dispositions permettant d'infliger une sanction financière à l'encontre des agents de sécurité privée, et demande leur abrogation.

Le CNF réaffirme son engagement internationaliste. La lutte contre l'exploitation n'a pas de frontière et doit être menée partout, sans distinction de nationalité. La fédération exige des pouvoirs publics les moyens nécessaires pour assurer le sauvetage des hommes, femmes et enfants risquant leur vie en mer Méditerranée et sur toute autre frontière.

Crise COVID 19

La FEETS FO constate que pour motif sanitaire, s'installe une crise économique et sociale essentiellement liée aux politiques menées par les gouvernements successifs.

Le CNF exige du gouvernement la mise en place d'un nouveau dispositif d'activité partielle longue durée réellement adaptée à la situation des secteurs frappés de plein fouet par la crise.

Le CNF revendique le maintien des dispositifs d'aide aux salariés tant que la crise perdure. Le CNF exige que la perception par les employeurs d'aides publiques soit conditionnée à l'impossibilité de licenciements, de remise en cause des accords collectifs ou de versement de dividendes.

Le CNF restera vigilant à ce que la reprise économique ne se traduise pas par une nouvelle financiarisation de

l'économie, avec des rachats et fusions d'entreprises, au bénéfice des actionnaires et au détriment des salariés.

Le CNF revendique la reconnaissance automatique en maladie professionnelle de la COVID19 pour tous les travailleurs, sans restriction de symptômes et/ou séquelles.

Le CNF dénonce l'absence de mesures concrètes en faveur des travailleurs de la « seconde ligne » et revendique une revalorisation des salaires. Le CNF exige que les pouvoirs Publics et entreprises publics ou privées, recourant à la sous-traitance, assument leurs responsabilités, vis-à-vis des salariés qui interviennent dans leurs locaux

Le CNF constate que l'affaiblissement des services publics depuis des années, a conduit à la remise en cause de libertés et droits fondamentaux, confirmant que sans services publics, il n'y a pas de République.

Le CNF dénonce la mise en place d'une surveillance accrue via le télétravail des salariés victimes de la crise sanitaire. Le télétravail ne doit pas servir le patronat dans sa quête d'exploitation sans limites des travailleurs.

Le CNF dénonce, sous prétexte de la crise, la multiplication des plans sociaux, de suppressions d'emplois et des effectifs. Il dénonce la remise en cause des acquis et des salaires. Considérant que les salariés n'ont pas à payer la crise, il revendique le maintien de tous les emplois, des acquis et des salaires.

Défense de notre protection sociale

Tout au long de la crise COVID19, la sécurité sociale et l'assurance chômage ont fortement contribué au soutien de l'économie par des exonérations d'une part et des aides sociales aux salariés d'autre part.

Le CNF s'oppose à ce que les dettes accumulées soient payées par les travailleurs via de nouvelles baisses de prestations ou des augmentations d'impôts. Le CNF revendique que les dettes soient remboursées par une suppression des exonérations de cotisations patronales, notamment au niveau du SMIC, et une taxation des dividendes.

Le CNF revendique l'abandon définitif de la réforme de l'assurance chômage motivée par la recherche d'économies pour pallier les baisses de cotisations. En

baissant drastiquement le niveau d'indemnisation elle précipitera dans l'extrême précarité plusieurs centaines de milliers de travailleurs. Le CNF s'opposera à toute apparition d'assurances complémentaires, première étape d'une privatisation.

Le CNF s'oppose à toute réduction des droits à la formation professionnelle pour compenser les exonérations de cotisations accordées aux employeurs pendant la crise.

Le CNF revendique, d'autant plus à la lueur de la gestion de la crise sanitaire dans les entreprises et les services, le retour et le maintien du CHSCT.

Lutter contre un retour programmé au moyen-âge

Alors que s'organise la fin du confinement, mais pas celle de l'épidémie, le CNF constate que le gouvernement prépare d'ores-et-déjà les réformes à venir:

Non aux baronnies locales : le CNF s'oppose à la loi 4D (Différenciation, Décentralisation, Déconcentration et Décomplexification), nouvelle étape de décentralisation du service public vers des collectivités locales et de renforcement de l'arbitraire préfectoral, découplant le territoire national en autant de potentats locaux et rompant un peu plus l'égalité des citoyens sur l'ensemble du pays et soumettant le service public républicain au clientélisme politique.

Non aux persécutions : le CNF réaffirme son indépendance vis-à-vis de toute école politique, religieuse ou philosophique et s'oppose à toute main-mise ou influence de l'une d'elle sur l'organisation syndicale comme sur l'organisation du travail. Le CNF défend la liberté de conscience et de croyance des travailleurs et s'oppose à toute instrumentalisation électoraliste de la laïcité ayant pour conséquence la libération d'un discours raciste et l'ostracisation d'une partie des travailleurs.

Le CNF réaffirme son attachement à la neutralité du service public.

Non à l'autoritarisme : le CNF dénonce la volonté croissante du pouvoir de régenter la vie des individus, notamment les modalités d'organisation de l'action militante, dans le but de museler certaines revendications.

Lutter pour notre monde d'après

Pour la liberté de négociation : le CNF demande la liberté pour les interlocuteurs sociaux, de conserver leur branche professionnelle et s'oppose à toute velléité de fusion.

Pour une prise en compte conjointe des enjeux environnementaux et sociaux : le CNF dénonce le partage des responsabilités environnementales de l'entreprise avec le CSE, qui revient à opposer emplois et environnement. Au contraire, le CNF revendique la remise en cause des chaînes de production internationalisées, exploitant les travailleurs à travers le monde, au détriment de l'environnement et des ressources naturelles.

Pour une ré-appropriation de notre protection sociale : la question des dettes sociales de la crise COVID19 doit être l'occasion d'un retour des travailleurs dans la gestion et l'administration de la protection sociale, financées par eux et pour eux.

Pour la défense des salariés et la justice prud'homale : Le CNF réaffirme son soutien à la justice prud'homale et se félicite des récentes décisions judiciaires remettant en cause les nouveaux barèmes d'indemnisation issus des ordonnances Macron.

Pour une retraite de qualité : le CNF réitère son opposition à toute dégradation des conditions de départ à la retraite, qu'elle soit d'ampleur avec la mise en place d'un régime unique et/ou par points, ou paramétrique avec un report de l'âge de la retraite ou une augmentation du nombre de trimestres nécessaires pour un taux plein. Le CNF rappelle son attachement indéfectible aux régimes spécifiques (personnels navigant dans l'aérien, régime des marins, fonction publique, etc.). Le CNF revendique au contraire l'abaissement de l'âge de départ à la retraite et l'augmentation des pensions par l'augmentation des cotisations. Une telle mesure réduira les dépenses de l'assurance chômage.

Pour une organisation des travailleurs capable de construire le rapport de force : le CNF appelle à la syndicalisation de tous les travailleurs. Le CNF constate l'affaiblissement constant du dialogue social, aussi bien dans le secteur privé que public et affirme la nécessité, pour les travailleurs, d'être en capacité de créer un rapport de force, seul moyen de faire entendre leurs revendications.

De ce point de vue, il appuie l'ensemble des mobilisations en cours et à venir dans les secteurs de la fédération et apporte son soutien plein et entier aux travailleurs engagés pour la défense de leurs intérêts individuels et collectifs.

Adoptée à l'unanimité